

Conseil Municipal du 18 novembre 2014

Procès Verbal

Présents : BARJOU C. - BOMONT Y. - CÊTRE D. - CHALMEY A. - CLERC C. - FAIVRE J.P. - GARCIA J.F. - KALANQUIN J.P. - LUAS A. - ROBIN M.P. - VIEILLE I. - MASSON S. - FALLOT J.P.

Absent(s) excusés : DORMOY L. - LUAS C

Secrétaire de séance : ROBIN M.P.

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Budget annexe

En vue de la note n°436/2014 de Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, à savoir :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S Opéra°	Serv.	Fonc.	Proposé	Voté	R/O	Type *
021/021	Virement de la section de fonct	Invest. R				-39 894.00 €	-39 894.00 €		S. à S.
023/023	Virement section investissement	Fonc. D				-39 894.00 €	-39 894.00 €		S. à S.
1328/13	Subv. autres	Invest. R				-8 900.00 €	-8 900.00 €		
16411/16	Emprunts en euros	Invest. R				-70 000.00 €	-70 000.00 €		
2041632/204ADM	Bâtiments, installations	Invest. D				91 000.00 €	91 000.00 €		
2051/20	Concessions, droits similaires	Invest. D				2 300.00 €	2 300.00 €		
2313/23	Immos en cours-constructions	Invest. D	1010	1010		-180 792.00 €	-180 792.00 €		
2313/23	Constructions	Invest. R	1010	1010		31 302.00 €	31 302.00 €		
6531/65	Indemnités élus	Fonc. D				10 000.00 €	10 000.00 €		
657341/65	Communes	Fonc. D				10 000.00 €	10 000.00 €		

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

En vue de la note n°436/2014 de Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques pour le budget primitif du budget annexe « Logements sociaux », à savoir :

Investissement : Dépenses : 200 000 €
 Recettes : 200 000 €

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est une imposition pour toute nouvelle construction dans la Commune. Ce taux peut varier entre 1 % et 5 %.

La Commune de Pusy-Épenoux avait instauré un taux de 3 % lors du Conseil Municipal du 26 octobre 2011. Cette délibération est valable 3 ans.

Le conseil Municipal doit reprendre une délibération pour 3 ans.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité et au même taux de 3 %

Approbation des conclusions de l'étude du projet d'aménagement et demande la mise à l'étude du plan à l'ONF pour la période 2016-2035

Après présentation par Monsieur CHALMEY André, garant du bois, du compte rendu de la réunion préalable à l'étude du projet d'aménagement du 05/11/2014, le Conseil Municipal approuve les conclusions de ce compte rendu et demande une présentation par les services de l'Office National des Forêts du plan d'aménagement de la forêt communale de Pusy et Épenoux pour la période 2016-2035 lors d'une prochaine réunion à la Mairie de Pusy-Épenoux. Cette réunion aura la faculté de demander ou ne pas demander la mise en application de ce projet.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Affouage

Modalités du règlement d'affouage :

- Inscription en Mairie,
- Distribution des lots par tirage au sort,
- Facturation au prix de 6 € le stère façonné,
- Le détenteur du lot est considéré comme le possesseur intégral. Il en a l'entière propriété. Sa responsabilité est totale dans le cas d'un accident survenu lors de son exploitation.
- Fin d'exploitation : à définir par la commission.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

CDG 70, contrat d'assurance statutaire

L'examen des résultats, l'accroissement des absences pour raison de santé, la compagnie d'assurance décide d'augmenter le taux de cotisation (uniquement pour les agents CNRACL, titulaires) de 6,70 % à 7,70 %.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

Subventions

Le Maire expose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions correspondantes.

- École de Pusy-Épenoux :

Subvention pédagogique	: 10,00 € par élève
Subvention Noël	: 5,50 € par élève

- Subvention de 35 € aux organismes suivants (pour 2014) :

Croix Rouge Vesoul
Ligue contre le Cancer Haute-Saône
Association des paralysés de France

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Redevance photovoltaïque

La redevance photovoltaïque due par la SCICAE s'élève à 303,44 € pour la période du 31/10/2013 au 01/11/2014.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour encaisser le chèque correspondant.

Informations :

ADMR :

L'ADMR demande aux Communes qui le souhaitent de faire partie de leur Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal décide de demander aux habitants de la Commune dans la prochaine note d'information.

Compte-rendu de réunions :

RPI :

Problèmes de bus, temps trop court entre Pusey et Pusy (5 minutes)

Commission culture et animation

Téléthon, marché de Noël et journée du savoir-faire

Commission Internet

Première ébauche début de l'année 2015

Gazette

Fin décembre

La secrétaire,
ROBIN M.P.



Le Maire,
KALANQUIN J.P.

